



MAIRIE

DE

SAINT LAURENT DE LEVEZOU

12620

Tél. : 05 65 61 87 60

E. mail : mairie@saint-Laurent-de-levezou.fr

PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

VENDREDI 13 MARS 2026 A 20H30

Sous la Présidence de Monsieur Patrick CONTASTIN, Maire

Présents : BERTRAND Alerxandra, BESOMBES Geneviève, CONTASTIN Arnaud, CONTASTIN Patrick, IZARD Nadine, JUILLAGUET Franck, MALAVAL Régine, PALMIER Nathalie, VAISSIERE Gilbert, VIDAL Samuel.

Excusé :

A été nommée secrétaire : PALMIER Nathalie.

ORDRE DU JOUR :

- *Vote des comptes financiers uniques et de l'affectation du résultat 2025 - Budget principal et budgets annexes*
- *Retrait de la délibération 2025/43 du 12 décembre 2025-Révision des tarifs de l'eau potable (suite remarques de la préfecture dans le cadre du contrôle de légalité)*
- *Révision des tarifs de l'eau potable (en tenant compte des remarques de la préfecture dans le cadre du contrôle de légalité)*
- *Modification de la délibération 2026/04 du 23 janvier 2026 concernant la régularisation cadastrale au lieu-dit Bouyrissac*
- *Planning élections municipales*
- *Questions diverses*

Le procès-verbal du 23 janvier 2025 est approuvé.

1. Vote des comptes financiers uniques et affectations de résultats 2025 – Budget principal et budgets annexes

Budget principal

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte financier unique de l'exercice 2025 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 292 765.66 €

➤ **Section d'investissement :**

Déficit de clôture : - 135 458.13 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le financier unique (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau 157 307.53 €

1068 Couverture besoin financement section investissement 135 458.13 €

Budget eau

Le Conseil Municipal examine les résultats du financier unique du budget eau 2025 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 8 695.15 €

➤ **Section d'investissement :**

Excédent de clôture : 6 693.64 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte financier unique (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau 8 695.15 €

Budget assainissement

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte financier unique du budget assainissement 2025 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 1 426.35 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte financier unique (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau 1 426.35 €

Budget transports scolaires

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte financier unique du budget transports scolaires 2025 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 25 395.92 €

➤ **Section d'investissement :**

Excédent de clôture : 5 948.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte financier unique (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau 25 395.92 €

Budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte financier unique du budget photovoltaïque 2025 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 3 206.50€

➤ **Section d'investissement :**

Déficit de clôture : - 143.26 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte administratif (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité, constate que le compte de gestion est conforme au compte administratif, et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau 3 063.24 €

1068 Couverture besoin financement section investissement 143.26 €

Budget lotissement

Le Conseil Municipal examine les résultats du compte financier unique du budget lotissement 2025 et constate les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 17 108.30 €

➤ **Section d'investissement :**

Déficit de clôture : - 83 978.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le compte financier unique (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) à l'unanimité et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

002 Report à nouveau 17 108.30 €

2. Retrait de la délibération 2025/43 du 12 décembre 2025-révision tarif de l'eau potable

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n°2025/43 du 12 décembre 2025 approuvant l'augmentation des tarifs de l'eau potable

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 30 janvier 2026 qui exposent que la collectivité ne justifie pas du bien-fondé des catégories d'usagers

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n°2025/43 et précise que les dispositions initialement prévues dans cette délibération faisant l'objet du retrait (augmentation des tarifs de l'eau potable), sont modifiées en tenant compte de la catégorie d'usagers, dans la délibération 2026/ de la séance du 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de retirer la délibération n°2025/43 du 12 décembre 2025 approuvant la révision des tarifs de l'eau potable.

3. Révision tarif de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune va être amenée à réaliser des investissements pour des diagnostics sur le réseau d'eau potable.

Il indique que par conséquent, il serait nécessaire de réviser les tarifs pour l'eau potable qui s'établissaient comme suit dans la délibération du 13 avril 2024

TYPE D'ABONNEMENT	PART FIXE (ABONNEMENT)	PART VARIABLE CONSOMMATION (M³)
Abonnement domestique (maison d'habitation)	75.00€	0.95€
2 ^{ème} compteur (jardin)	25.00€	0.95€
Abonnement professionnel	100.00€	0.50€

Ces communications entendues, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} avril 2026 :

TYPE D'ABONNEMENT	PART FIXE (ABONNEMENT)	PART VARIABLE CONSOMMATION (M³)
Abonnement domestique (maison d'habitation)	80.00€	1.05€
2 ^{ème} compteur (jardin)	30.00€	1.05€
Abonnement professionnel	110.00€	0.55€

4. Modification de la délibération 2026/04 du 23 janvier 2026 concernant la régularisation cadastrale au lieu-dit Bouyrissac

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2026-04 du 23 janvier 2026 pour la régularisation cadastrale au lieu-dit Bouyrissac et indique qu'il est nécessaire de lui apporter quelques modifications, pour cela il laisse la parole à M. Franck JUILLAGUET, 1^{er} adjoint, qui présente les modifications suivantes :

- A la phrase « Approuve que la commune cède pour un euro symbolique ces parcelles... » : **lire approuve que la commune cède pour un euro le m², ces parcelles.**
- A la phrase « La parcelle AL 500 partie acquise par CONTASTIN Patrick, CONTASTIN Arnaud, SEGUIN Laetitia... » : **supprimer les mots partie acquise par CONTASTIN Patrick**
- A la phrase « La parcelle AL 501, partie acquise par CONTASTIN Arnaud, SEGUIN Laetitia... » : **supprimer le mot partie**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ces modifications.

- **Approuve** que la commune cède pour un euro le m², ces parcelles afin de régulariser le parcellaire cadastral pour qu'il corresponde à l'état réel des lieux, à savoir :
 - La parcelle AL 499, partie acquise par CONTASTIN Patrick, CONTASTIN Arnaud, SEGUIN Laëtitia, épouse CONTASTIN Arnaud, contenance cadastrale 43ca.
 - La parcelle AL 500, acquise par CONTASTIN Arnaud, SEGUIN Laëtitia, épouse CONTASTIN Arnaud, contenance cadastrale 05ca.
 - La parcelle AL 501, acquise par CONTASTIN Arnaud, SEGUIN Laëtitia, épouse CONTASTIN Arnaud, contenance cadastrale 72ca.

- **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de Monsieur CONTASTIN Patrick et Monsieur CONTASTIN Arnaud.

- **Autorise** Monsieur JUILLAGUET Franck, 1^{er} Adjoint, à signer tout acte et document relatifs à cette opération, en l'étude de Maître Sophie CUNIENQ, notaire à Salles-Curan.

5. Planning des élections municipales du 15 mars 2026

Désignation des membres et des créneaux horaires pour la tenue du bureau de vote pour les élections du 15 mars 2026

6. Questions diverses

- Geneviève Besombes informe les membres du conseil du mail de Marine SOLO, chargée de projets culturels à l'agence d'attractivité pour Lévézou Communauté de Communes, qui concerne un projet d'émission radio afin de faire connaître le patrimoine du Lévézou et qui recherche une personne référente qui souhaiterait partager ses connaissances en participant aux podcasts.
- Commémoration du 64^{ème} anniversaire du cessez le feu en Algérie à Saint-Laurent de Lévézou le 19 mars à 15h00 aux monuments aux morts.

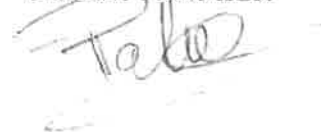
Le Maire

Patrick CONTASTIN



Le secrétaire de séance

Nathalie PALMIER



Liste des délibérations de la séance du 13 mars 2026

N° DELIB	DATE	OBJET	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
2026/05 A-B	13/03/2026	Compte financier unique budget principal-Affectation du résultat	9/10	0	0
2026/06 A-B	13/03/2026	Compte financier unique budget eau – Affectation du résultat	9/10	0	0
2026/07 A-B	13/03/2026	Compte financier unique budget assainissement – Affectation du résultat	9/10		
2026/8 A-B	13/03/2026	Compte financier unique budget transport scolaire-Affectation du résultat	9/10	0	0
2026/09 A-B	13/03/2026	Compte financier unique budget photovoltaïque-Affectation du résultat	9/10	0	0
2026/10 A-B	13/03/2026	Compte financier unique budget lotissement-Affectation du résultat	9/10	0	0
2026/11	13/03/2026	Retrait de la délibération 2025/43 du 12 décembre 2025-révision tarif eau potable	10/10	0	0
2026/12	13/03/2026	Révision tarif eau potable	10/10	0	0
2026/13	13/03/2026	Modification de la délibération 2026/04- Régularisation cadastrale au lieu-dit Bouyrissac	10/10	0	0